



Revalorisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), nouvelles aides, création du droit au répit pour les proches aidants...

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi d'adaptation de la société au vieillissement améliore les conditions de vie à domicile de ceux qui en ont le plus besoin.

POUR QUE NOS AÎNÉS VIVENT MIEUX, LE GOUVERNEMENT AGIT.

Toutes les informations sur : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ